

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 24/06/2024 - A2024/006652 - 2021 B 01454 - 899 232 821 - A.R.C BATIMENT

SARL A.R.C BATIMENT

Société à responsabilité limitée

Au capital de 5 000 €

Siège social : 17 RUE EMILE MEOULET

30220 ST LAURENT D'AIGOUZE

RCS Greffe TC de Nîmes : 89923282100012

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 27/05/2024**

Feuille de présence

NOMS PRENOMS	SIGNATURE
Monsieur Renaud AIME	
Monsieur SEBASTIEN CAMPISI	

SARL A.R.C BATIMENT

Société à responsabilité limitée

Au capital de 5 000 €

Siège social : 17 RUE EMILE MEOULET

30220 ST LAURENT D'AIGOUZE

RCS Greffe TC de Nîmes : 89923282100012

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 27/05/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, au siège social,

Les associés de la **SARL A.R.C BATIMENT** au capital de 5 000 Euros, divisé en 5 000 part(s),
se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Monsieur Renaud AIME 2500 part(s)

Monsieur SEBASTIEN CAMPISI 2500 part(s)

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur SEBASTIEN CAMPISI, gérant(e) associé(e).

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur AIME Renaud, cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A.R

S.C

1) RESOLUTION

La collectivité des associés valide la démission de Monsieur AIME Renaud, né(e) le 14/08/1971 à Montpellier, de nationalité française, célibataire, demeurant 78 Chemin d'Esparon 30220 Aigues-Mortes, de ses fonctions de cogérant et ce à compter du 01/06/2024.

Monsieur CAMPISI Sébastien, né le 06/05/1981 à St Martin d'Hères, de nationalité française, célibataire et domicilié 17 Rue Emile Méoulet 30220 St Laurent d'Aigouze reste l'unique gérant de la société à compter du 01/06/2024.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

2) RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Certifié conforme

« En autant d'exemplaires que requis par la Loi »

A ST LAURENT D'AIGOUZE, Le 27/05/2024

Monsieur Renaud AIME



Monsieur SEBASTIEN CAMPISI



A.R

S.C